Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600511-20251211-2025121117-DE

Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 12
" " absents : 3
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2025

Présents (12) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, GUILLAUME Guénnolé, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali*
Absents (3) *: FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, JUIN Patrice*
Secrétaire de séance *: MAUGUIN Armandine*
Pouvoirs(2) *: GICQUEL Céline donne pouvoir à MAUGUIN Armandine*
FLOQUET Freddy donne pouvoir à Guénnolé GUILLAUME

17-Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société « Parc éolien Guégon Caranloup » en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 3 éoliennes (2 à Guégon, 1 à Guéhenno)

Par courrier en date du 10 octobre 2025, le préfet du Morbihan nous informe de l'ouverture d'un enquête publique concernant le dossier présenté par la société PARC EOLIEN GUEGON CARANLOUP, en vue d'exploiter un parc éolien, comprenant 3 éoliennes (2 situées à GUEGON et 1 à GUEHENNO), et un poste de livraison situé au lieu-dit Caranloup à BULÉON.
Cette enquête publique est réalisée dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.
La commune de CRUGUEL est touchée par le rayon d'affichage.
Le conseil municipal peut donner un avis.
L'enquête publique a lieu du 19 novembre au 22 décembre 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite émettre aucun avis.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Armandine MAUGUIN

Le Maire,
David BOULVAIS